

Z.A. de l'ISSART
Lots disponibles au
22/11/2023



Lot 12 : 5 362m²
15 € HT le m²
Lot 11 : 5 691m²
15 € HT le m²
Lot 10 : 4 590m²
15 € HT le m²
Lot 8 : 1 276m²
10 € HT le m²
Lot 7 : 3 674m²
10 € HT le m²
Lot 6 : 3 145m²
10 € HT le m²

CONTACT

Pays Ségali Communauté
Place René Cassin
12160, Baraqueville
Téléphone : 05.65.69.27.43



Zone d'activité de l'ISSART

Naucelle



La Z.A. de l'ISSART

Située à Naucelle-Gare, dans une Zone de Revitalisation Rurale et sur la communauté de communes du Pays Ségali entre l'agglomération de Rodez et l'agglomération d'Albi, la zone d'activité de l'ISSART offre de nombreuses perspectives de développement économique.

En bordure de RN88, la Z.A. de l'ISSART bénéficie d'un atout économique majeur avec une moyenne de 10 000 véhicules par jour sur cet axe.

Au sein d'une zone dynamique entourée d'une trentaine d'entreprises et PME, une synergie économique s'est créée autour de ce lieu.

La Z.A. de l'ISSART 3 n'attend plus que vous !



Z.A. de l'ISSART		
LOCALISATION	DISTANCE	TEMPS
Rodez	32 km	30min
Albi	40 km	35min
Toulouse	120 km	1h30
Montpellier	190 km	2h25
Paris	690 km	6h30
Barcelone	480 km	4h20
A 75	85 km	1h05
A 20	110 km	1h25

REGLEMENTION Z.A. de l'ISSART

IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES ET LIMITES SEPARATIVES

Implantation d'un bâtiment (y compris annexe) :

- A 10m d'une voie communale
- A 15m d'une voie départementale
- A 35m de l'ancienne RN88

Toute construction doit être implantée à une distance des limites séparatives de minimum 5m.

EMPRISE AU SOL

L'emprise au sol maximale est fixée à 60%.

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

La hauteur des bâtiments ne devra pas excéder 15 mètres au faitage

ASPECT EXTERIEUR

L'ensemble des façades doit être traité avec soin.

Les enseignes devront être adaptées à l'architecture du bâtiment.

La hauteur des clôtures ne devra pas excéder 2 mètres.